



**Extrait du Registre des Délibérations  
Du Comité des AGES du Pays Trithois  
SÉANCE DU 28 JUIN 2023  
N° 2023024**

L'an deux mille vingt et vingt-huit juin le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Date de la 1 <sup>ère</sup> convocation :	22/06/2023
Membres en exercice :	32
Présents :	17
<b>UNANIMITÉ</b>	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet : 2023024 : Modification de la liste des emplois**

**Titulaires présents** : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », HOUREZ Dominique « Hérin », DESROUSSEAUX Chantal « Maing », GOURDIN Alison « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérenaing », POTIER Sylvia « Raismes », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », YAHIAOUI Malika « Trith saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

**Suppléants présents** : LOUVION Marie Renée « Petite Forêt »

**Titulaire absents – excusés** : BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal et JOURNET Karl « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », RAMEZ Damien « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », SAVARY Dominique « Trith saint Léger »

**Secrétaire de séance** : BOHERE Raymonde

VU, le code général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

**Madame la Présidente RAPPELLE** à l'assemblée, la précédente délibération modifiant la liste des emplois du Comité des âges en date du 02/03/2023.

**Madame la Présidente RAPPELLE** à l'assemblée que le comité social territorial s'est réuni le 05/07/2023, et que la modification de cette liste des emplois était à l'ordre du jour.

**Madame la Présidente EXPLIQUE** à l'assemblée qu'il y a lieu de créer et de supprimer des postes sur la liste des emplois du Comité des âges comme ci-dessous :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	13/12/2022	"+ ou -	28/06/2023	POSTES POURVUS TITULAIRES	POSTES POURVUS NON TITULAIRES	POSTES NON POURVUS
		NOMBRE DE POSTES		NOMBRE DE POSTES			
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>							
Attaché territorial principal	35H	1		1	1	0	0
Attaché territorial	35H	2		2	2	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	35H	3		3	2	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	35H	2		2	2	0	0
Rédacteur	35H	3		3	0	0	3
Adjoint administratif principal 1ère classe	35H	6		6	6	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	35H	4		4	3	0	1
Adjoint administratif	35H	5		5	4	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>26</b>		<b>26</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>							
Agent de maîtrise territorial	35H	2		2	1	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	35H	1		1	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	35H	3		3	1	0	2
Adjoint technique	35H	10		10	7	3	0
<b>TOTAL</b>		<b>16</b>		<b>16</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

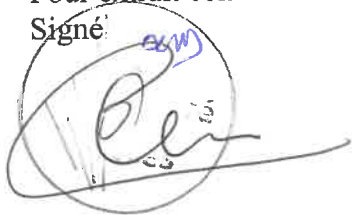
FILIÈRE ANIMATION							
Animateur territorial principal de 2ème classe	35H	1		1	1	0	0
Adjoint d'animation	35H	1		1	1	0	0
Adjoint d'animation	31,5H	1		1	0	1	0
<b>TOTAL</b>		3		3	2	1	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE							
Médecin territorial	31,5H	1		1	0	0	1
Médecin territorial	35H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial hors classe	35H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial classe normal	27H	1		1	1	0	0
Cadre territorial de santé classe supérieure	35H	1		1	1	0	0
Cadre territorial de santé paramédicaux 1 C	35H	1		1	0	0	1
Cadre territorial de santé paramédicaux	35H	1		1	1	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	35H	2		2	2	0	0
Infirmière en soins généraux	35H	8		8	5	3	0
Pédicures- podologues, ergo, ortho..	35H	2	+1	3	0	2	1
Masseurs kinésit, psychomotriciens	35H	3		3	2	0	1
Masseurs kinésit, psychomotriciens	17.5H	1		1	0	1	0
Aide-soignant classe supérieure	35H	22		22	22	0	0
Aide-soignant classe supérieure	24,5H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	21H	1		1	0	0	1
Aide-soignant classe supérieure	17,5H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe normale	35H	17	+1	18	11	6	1
Aide-soignant classe normale	28H	7		7	3	1	3
Aide-soignant classe normale	21H	1		1	0	0	1
Aide-soignant classe normale	15H	1		1	0	1	0
Assistant socio-éducatifs éducateurs sp	35H	3		3	2	0	1
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1		1	1	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	35H	3		3	3	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	28H	1		1	1	0	0
Agent social principal de 1ère classe	35H	2		2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	27H	2		2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	20H	2		2	1	0	1
Agent social principal de 2ème classe	35H	11		11	7	0	4
Agent social principal de 2ème classe	27H	13		13	10	0	3
Agent social principal de 2ème classe	20H	10		10	6	0	4
Agent social principal de 2ème classe	17,5H	2		2	1	0	1
Agent social	35H	37		37	25	11	1
Agent social	28H	10		10	5	5	0
Agent social	27H	20		20	16	0	4
Agent social	20H	48		48	29	12	7
Agent social	17,5H	1		1	0	0	1
Agent social	15H	3		3	0	1	2
<b>TOTAL</b>		243	+2	245	163	43	39
<b>TOTAL GENERAL</b>		285	+2	287	195	47	45

**Le COMITE SYNDICAL**  
**Vu l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la création et la suppression des postes ci-dessus sur la liste des emplois du Comité des âges comme proposés ci-dessus.

**DIT** que la délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017 concernant le régime indemnitaire dans le cadre des IHTS, s'applique de plein droit et immédiatement à la liste des emplois du comité des âges, comme s'appliquera de plein droit et immédiatement toutes modifications à cette délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme  
Signé:



Délibération télétransmise  
En sous-préfecture de Valenciennes